

**DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT
AU CONCEPT DE L'APRÈS-DÉVELOPPEMENT :
TRAJECTOIRE ET REPÈRES THÉORIQUES**

**Suzanne Tremblay
Université du Québec à Chicoutimi**

**Collection
« Travaux et études en développement régional »**

**Université du Québec à Chicoutimi
Décembre 1999**

Coordination à l'édition : Suzanne Tremblay

Mise en page finale : Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 4e trimestre 1999

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-920730-59-2

C

PRÉFACE

e texte de madame Suzanne Tremblay sur le développement et l'après-développement reprend l'examen de synthèse qu'elle a présenté avec succès dans le cadre du doctorat conjoint UQAC-UQAR en développement régional. Les évaluateurs de cet examen ont estimé que la présentation et l'analyse des théories du développement que fait madame Tremblay valaient une plus large diffusion.

Il ne fait pas de doute que ce texte soulève des enjeux d'une très grande pertinence. En considérant non seulement les théories du développement local et régional, mais aussi celles du développement international (j'allais écrire : du développement « tout court »), il montre combien les frontières entre ces domaines sont artificielles. Il démontre aussi, bien que ce ne soient pas les termes de madame Tremblay, combien le concept de développement participe d'un paradigme fordiste en profonde transformation.

Le brouillard qui entoure les actuelles pratiques de développement, le flou qui marque les cadres d'action et les discours des diverses institutions chargées de promouvoir le développement et les nombreux contresens qui se manifestent entre ces pratiques et ces discours montrent avec une regrettable clarté qu'il est grand temps d'affronter les vraies questions. L'essai de madame Tremblay se fait remarquer par sa démonstration qu'une pensée claire est, en ces matières, non seulement souhaitable mais possible. Tant que les programmes universitaires arriveront à promouvoir ce genre de réflexion, ils auront leur place dans les débats sociaux de notre temps.

Pierre-André Tremblay, Ph.D.
Professeur
Département des sciences humaines

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
INTRODUCTION	7
L'ESSOR DU DÉVELOPPEMENT	8
L'avènement du développement.....	8
Du mercantilisme au capitalisme	10
LES THÉORIES DU DÉVELOPPEMENT	13
La nature du développement.....	13
Les principes des théories du développement	14
Le fordisme et le keynésianisme	15
Les crises de l'économie-monde	17
L'APPROCHE TERRITORIALE DU DÉVELOPPEMENT OU LES THÉORIES DU DÉVELOPPEMENT DANS L'ESPACE	19
La théorie du décollage ou des étapes de la croissance	20
La théorie de la dépendance.....	21
La théorie des pôles de croissance.....	23
Le développement endogène	24
Le développement local	26
L'approche des districts industriels et les milieux innovateurs.....	28
Le développement économique communautaire	30

L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	31
La lutte aux disparités régionales et la théorie des pôles de croissance.....	32
Le développement local et la décentralisation.....	33
L'IMPASSE DU DÉVELOPPEMENT ET LES NOUVEAUX HORIZONS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'APRÈS- DÉVELOPPEMENT	35
L'impasse du développement, la crise se poursuit.....	35
La vie dans l'informel	38
Les nouvelles bases de la société de l'après-développement.....	41
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE.....	46

L

INTRODUCTION

e concept de développement est polysémique, il évoque plusieurs dimensions à la fois théoriques et même idéologiques. Pour les uns, le concept de développement relève de la croyance (Rist, 1996), tandis que pour d'autres, il relève de l'idéologie (Latouche, 1990) ou encore de la théorie économique. Dans cet essai, nous allons chercher à mieux saisir les fondements de la notion de développement ; nous allons tenter de « décrypter » (Sachs, 1996) non seulement les éléments qui sous-tendent ce concept, mais aussi l'élaboration des théories qui ont contribué à l'essor du développement comme une notion centrale dans l'organisation des sociétés occidentales.

Nous allons aussi essayer de comprendre pourquoi tant de théoriciens du développement (Latouche, Vachon, Rist, Sachs, Polèse, etc.) parlent des impasses du développement actuel, tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle locale. Pour y arriver, nous allons faire un détour par l'histoire de l'économie de marché et du capitalisme. Ensuite, nous examinerons les différentes théories du développement, notamment les théories du développement dans l'espace ; nous nous attarderons également à l'expérience québécoise en matière de développement régional. L'examen de ces différentes théories nous amènera à regarder l'impasse du développement, notamment dans le contexte de la crise mondiale qui se poursuit. Finalement, nous tenterons d'envisager des nouveaux horizons pour l'après-développement en regardant le courant de « l'après-développement » et la vie dans la société informelle. Nous terminerons cet essai en regardant des éléments et des principes pour la théorisation de l'après-développement.

L'ESSOR DU DEVELOPPEMENT

L

L'avènement du développement

a première question que nous avons voulu examiner est celle de l'origine du concept de développement. Comment a-t-il été élaboré ? Comment en est-il arrivé à être une notion si importante dans les sociétés contemporaines et pourquoi ? Quelle est la filiation théorique de la notion de développement ?

Un premier élément de réponse est que le développement est associé à la théorie de l'évolution naturelle. Selon Gilbert Rist, le développement est assimilé au processus qui induit le changement dans l'évolution naturelle. De l'évolution naturelle au changement social, la transposition semble assez simple à réaliser. L'évolution, le changement social deviennent le processus de développement. Comme dans la théorie naturaliste, les principes de directionnalité (la finalité), de continuité (le processus ininterrompu), de cumulativité (l'effet cumulatif) et d'irréversibilité (l'impossible retour à un stade antérieur) sont présents. En mettant tous ces principes ensemble, le développement apparaît comme un processus de changement ininterrompu, ayant des effets cumulatifs qui sont irréversibles et qui sont dirigés vers une finalité précise. Voilà qui nous donne une première définition du développement et de son origine. Selon Rist, « le développement occupe au sein de l'idéologie naturaliste une place à part car il renvoie à une longue tradition qui s'étend sur la longue durée de l'histoire occidentale »¹. Une histoire qui va d'Aristote jusqu'au XIX^e siècle où l'on verra « le triomphe de l'évolutionnisme social » (Rist, 1996) où les progrès de la technique et de la science vont devenir les moteurs de la croissance et de sa représentation, le développement. Dans cette perspective, le développement est non seulement irréversible, mais il apparaît aussi inévitable, tout comme l'évolution naturelle.

Cette perception d'un développement incontournable et inévitable va se propager avec le discours des dirigeants des puissances occidentales, notamment lors du discours du président américain Harry Truman, en janvier 1949, alors qu'il parlait de « lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et

de la croissance des régions sous-développées »ⁱⁱ. Paradoxalement, il semble que ce soit l'introduction du terme sous-développement dans ce discours qui ait permis de faire apparaître clairement les voies du développement telles que véhiculées par la haute administration américaine. Ainsi, selon Wolfgang Sachs, l'épithète *régions sous-développées* lancée par le président Truman allait devenir un :

concept charnière depuis lors jamais remis en question qui engloutit l'infinie diversité des modes de vie de l'hémisphère sud dans une seule et unique catégorie : *sous-développée*. Du même coup et pour la première fois, sur les scènes politiques importantes, surgissait une nouvelle conception du monde selon laquelle tous les peuples de la terre doivent suivre la même voie et aspirer à un but unique : le développement.ⁱⁱⁱ

Sur le même sujet, Wolfgang Sachs ajoute encore :

Tout cet arrière-plan métaphorique imprègne l'impératif du développement de Truman et permet au schéma universel développé/sous-développé de devenir un credo téléologique de l'Histoire : les sociétés du tiers-monde n'ont pas des modes de vie différents et uniques, mais plus ou moins avancées sur un parcours continu dont la direction est imposée par la nation hégémonique. Cette réinterprétation de l'histoire mondiale n'est pas seulement flatteuse politiquement ; elle est épistémologiquement inévitable. Aucune philosophie du développement n'a pu échapper à une sorte de téléologie rétroactive car, en somme, le sous-développement n'est reconnaissable que rétrospectivement, une fois atteint l'état de maturité. Le développement sans la domination est comme une course sans direction ; c'est pourquoi l'hégémonie occidentale était logiquement incluse dans la proclamation du développement.^{iv}

Autrement dit, avec le concept de développement promulgué par Truman en 1949, c'est à la fois les concepts de développement et de sous-développement qui apparaissent. Dans cette optique, le développement est incontournable car il devient la voie à suivre pour les pays qui n'ont pas encore suivi la façon de se développer des occidentaux, et le sous-développement est l'autre voie, la voie de l'évitement.

Cet avènement du concept de développement lancé par le président Truman ne représente évidemment qu'une partie du long cheminement effectué par le concept de développement pour s'imposer comme un concept phare de nos sociétés occidentales. Si ce discours du président Truman est relaté comme un élément charnière de l'essor du concept du développement sur la scène internationale, il faut dire que l'ouverture des marchés, qui a débuté notamment avec le mercantilisme, contenait déjà, aux dires de plusieurs historiens et auteurs (Braudel, Wallerstein, Adda), les germes de l'extension des marchés et de la globalisation que nous connaissons actuellement. Pour mieux comprendre le processus qui nous a conduits au développement actuel, nous allons donc faire un détour par l'histoire de l'économie de marché.

Du mercantilisme au capitalisme

Il semble, en effet, selon les auteurs consultés, que le développement de l'économie de marché ou la construction de l'économie mondiale avec le système d'échange tel que nous le connaissons aujourd'hui ait débuté dès l'Antiquité, comme l'affirme Braudel (1985, 87), mais plus précisément à la période du mercantilisme. Cette période représente la fin du système de protection des villes-États de l'époque et le début de la libéralisation du commerce dans ces nouveaux États-nations provenant de l'ancien système féodal. Jacques Adda, citant Polanyi, affirme que « ce sont les monarchies centralisées d'Europe occidentale (Angleterre et France notamment) qui, à partir du XVII^e siècle, réalisèrent la jonction entre les multiples marchés locaux et le commerce extérieur en créant progressivement un marché intérieur unifié, intégré et concurrentiel. »^v

En parallèle de ces marchés intérieurs, il y a les marchés extérieurs qui sont de plus en plus importants. À ce sujet, Jacques Adda affirme que ce sont des marchés extérieurs que « sont issus les profits les plus considérables, c'est à partir de ces échanges aux termes généralement très inégaux que se bâtissent les fortunes des fournisseurs et banquiers des princes, que se met en place l'économie-monde européenne d'où sortiront le capitalisme et la mondialisation de l'économie »^{vi}. Selon cette interprétation, le capitalisme est donc né de la multiplication des échanges et de

l'extension de l'économie de marché. Le concept d'économie-monde, élaboré notamment par Fernand Braudel, représente ici le territoire des échanges internationaux entre un groupe de pays ou d'États qui forment un espace à la fois géographique et économique, puisque leurs relations sont essentiellement économiques. Selon Braudel, il a pu coexister plusieurs économies-mondes, c'est-à-dire plusieurs espaces géographiques d'échanges économiques. Ainsi décrivant, l'économie-monde européenne en 1650, Braudel mentionne :

C'est la juxtaposition, la coexistence de sociétés qui vont de la société déjà capitaliste, la hollandaise, aux sociétés serviles et esclavagistes, tout au bas de l'échelle. Cette simultanéité, ce synchronisme reposent tous les problèmes à la fois. En fait, le capitalisme vit de cet étagement régulier : les zones externes nourrissent les zones médianes et surtout les centrales. Et qu'est-ce que le centre, sinon la pointe dominante, la superstructure capitaliste de l'ensemble de la construction ? »^{vii}

Cependant, depuis la constitution des États-nations et des empires coloniaux, l'économie-monde a eu tendance à s'agrandir constamment pour devenir ce que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire une économie qui s'étend pratiquement à l'ensemble du globe.

Dans cet esprit, Braudel ajoute, en citant Wallerstein, « le capitalisme est une création de l'inégalité du monde ; il lui faut pour se développer les connivences de l'économie internationale »^{viii}. Selon la thèse de Braudel et d'Immanuel Wallerstein, c'est donc dans le creuset de l'économie de marché et des échanges internationaux, de plus en plus importants, que le capitalisme a pris forme et s'est étendu à l'échelle planétaire, puisqu'il a permis la croissance des échanges et l'accumulation du capital qui sont à la base de l'instauration du capitalisme mondial.

Cette interprétation de l'histoire contredit les thèses évolutionnistes, notamment celle avancée par l'économiste Adam Smith selon laquelle l'extension des échanges au plan international et mondial est le fruit d'une évolution du marché local vers les marchés nationaux et internationaux. La vision présentée par Braudel et Wallerstein se retrouve aussi dans celle de Polanyi qui affirme lui aussi que « le marché comme institution gouvernant l'ensemble de la vie économique et sociale trouve son origine

dans le commerce international. Initialement déconnecté des structures économiques internes, celui-ci aurait permis une accumulation et une concentration de richesses telle que sa mobilisation par les États-nations naissants devenait un enjeu majeur de pouvoir »^{ix}.

Nous voici donc en présence de deux thèses sur le développement de l'économie de marché. D'un côté, la thèse évolutionniste où la croissance est considérée comme une donnée naturelle, où l'extension du marché s'effectue selon la tendance naturelle des choses à prendre de l'expansion de façon incessante. Et une autre vision où les échanges internationaux déjà présents au XVII^e siècle seront le ferment du capitalisme mondial et qui pourrait être qualifiée de thèse marxiste ou de thèse sur l'hégémonie ou l'impérialisme.

Alors, si nous revenons au concept de développement et le mettons en parallèle avec ces deux visions, nous pouvons constater que le développement peut s'inscrire comme un élément de chacune de ces thèses. Comme nous l'avons vu, le développement est en effet assimilé à la métaphore du processus naturel et il s'inscrit parfaitement dans la thèse de l'évolutionnisme. Par ailleurs, en regardant comment s'est imposé le concept de développement sur la scène internationale, nous avons pu voir que le développement devenait un véhicule et un fer de lance pour intensifier les échanges internationaux. Et, comme l'a si bien montré Wolfgang Sachs, le développement permettait « la pénétration économique des marchés intérieurs » des pays en voie de développement, ce qui donnait accès aux américains à une « hégémonie mondiale : un impérialisme anticolonial »^x sans même posséder les territoires de ces pays. Cela s'inscrit directement dans cette thèse de l'élargissement de l'économie de marché comme facteur de déploiement du capitalisme. Voilà sans doute pourquoi le développement et l'économie de marché ont souvent tendance à se confondre et c'est ce qui amène Gilbert Rist (1996, 36) à se demander si, au fond, le développement « n'est pas autre chose que l'extension planétaire de l'économie de marché ». Une extension qui a débuté comme nous l'avons vu dès le XVII^e siècle. Maintenant que nous connaissons un peu mieux l'origine du concept de développement, nous allons commencer à examiner les théories du développement en nous demandant d'abord quelle est la nature du développement.

LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT

D

La nature du développement

ans la conception du développement proposée par les dirigeants occidentaux, le développement apparaît comme un idéal à atteindre, un concept « prêt-à-porter » ou « prêt-à-utiliser » ou encore une recette qui peut être apprêtée dans toutes les parties de globe en suivant le mode d'emploi donné par les occidentaux et par leurs représentants. Une recette qui leur permettra enfin de sortir des ornières du sous-développement et d'atteindre « l'état de grâce » du développement. Dans une telle vision, le développement devient à la fois le processus et la finalité. Le processus par lequel les sociétés évoluent et la finalité vers laquelle elles tendent, car l'objectif est d'être développé. Cette perception du développement comme finalité comporte une vision du développement très précise. Nous pourrions parler de perception culturellement définie du développement. Les idées de progrès, de croissance et d'avancement scientifique présentes dans le concept de développement du président Truman représentent l'essence même de cette vision du développement. Nous retrouvons d'ailleurs les mêmes fondements de l'idée de développement que dans la théorie évolutionniste, c'est-à-dire l'idée de changement, de progrès qui s'inscrit dans un processus ininterrompu de croissance.

Cette idée que le développement ait un contenu culturel défini, précisément ici un contenu occidental, vient en contradiction avec l'idée du développement comme donnée naturelle et il nous apparaît important ici de voir comment ces visions se contredisent et s'affrontent. À ce sujet, Serge Latouche est très explicite lorsqu'il affirme :

L'économie n'est pas une réalité naturelle, c'est une invention historique et culturelle, qui reçoit tout particulièrement une impulsion sans précédent dans la modernité occidentale. Si la culture, comme je le pense avec les anthropologues, est la réponse des groupes humains au problème de l'existence, c'est l'économie qui est une dimension de la culture. Non seulement elle n'est pas complémentaire de la culture,

mais en Occident, elle tend à en devenir le substitut par l'absorption de toutes les dimensions culturelles.^{xi}

Bien sûr, Serge Latouche parle ici de l'économie et non du développement, mais il aurait pu parler du développement dans les mêmes termes, car dans la vision occidentale et évolutionniste du développement, celui-ci apparaît essentiellement économique, c'est-à-dire qu'il est induit par des facteurs ou des actions à caractère économique et il a une finalité économique. Et même lorsque la finalité du développement n'apparaît pas uniquement économique, comme dans le discours prononcé aux Nations-Unies par le président Truman où les conditions du développement doivent conduire « toute l'humanité au bonheur personnel » (Rist, 1996, 120), les moyens pour y arriver, pour atteindre l'idéal du développement sont essentiellement économiques et même le bonheur a une dimension économique. C'est d'ailleurs à partir de ces principes d'ordre économique qu'ont été façonnées les premières théories du développement.

Les principes des théories du développement

Les théories du développement s'appuient sur des principes qui relèvent en effet de la théorie économique. Nous en avons nommé quelques-uns déjà ; il y a la circulation constante des échanges qui favorise l'accumulation, laquelle accumulation est un facteur de la production et de la croissance. D'autres principes se sont ajoutés comme la division du travail, qui est induite par l'accumulation, la production de masse qui est favorisée par la division du travail ; le progrès et l'innovation sont aussi des moteurs du développement économique et de la croissance. Autant de principes de base sur lesquels reposent les théories économiques et les théories du développement.

Ainsi, pendant une longue période de temps, les principes de l'économie élaborés par les premiers théoriciens de l'économie classique, soit Adam Smith (1723-1790), David Ricardo (1772-1823) et Jean-Baptiste Say (1767-1832), ont servi de base aux théories du développement économique et du développement tout court, puisqu'à cette époque, le développement sera assimilé au développement économique. Ainsi,

les principes du « laisser-faire » remontent aux physiocrates et à François Quesnay (1694-1774) (Clerc, 1995, 44), c'est-à-dire au commencement du libéralisme dans l'économie. L'importance de la division du travail comme facteur de croissance de la production a été démontrée notamment par Adam Smith (Latouche, 1991, 52). La loi de l'harmonie des intérêts, qui favorise la production et l'échange en raison de l'intérêt mutuel, a été élaborée par Jean-Baptiste Say et la loi des avantages comparatifs, qui favorise la spécialisation de la production et l'accroissement des échanges, a été énoncée par David Ricardo. Toutes ces lois représentent les premiers principes de l'économie classique. Elles se sont incarnées dans la théorie du libéralisme économique, une théorie encore une fois inspirée du naturalisme, c'est-à-dire d'un système inspiré de l'ordre naturel où la loi du « laisser-faire » domine, car l'ordre des choses, en l'occurrence ici l'ordre économique, s'instaure de lui-même de façon naturelle.

Ces principes ont vu leur concrétisation et même leur apogée avec l'arrivée de la révolution industrielle où s'effectuera la mise en place d'un système organisé de production économique et c'est à l'intérieur du cadre de la production industrielle que s'établiront le fordisme et le keynésianisme qui seront à la base du développement économique pendant le XX^e siècle.

Le fordisme et le keynésianisme

Le fordisme est un régime d'accumulation capitaliste qui fera son apparition lors de la deuxième révolution industrielle. Le fordisme et le taylorisme s'épanouiront avec la mise en place des chaînes de montage et d'un système de production de masse. Il s'agit en fait de l'extension de la division du travail prônée par Adam Smith en termes de « décomposition des tâches, de chronométrages des normes élémentaires » (Latouche, 1991, 53). Selon Alain Lipietz, le fordisme est non seulement un régime d'accumulation, mais aussi un modèle d'organisation du travail et un mode de régulation (Lipietz, 1989).

Dans le même sens, Boyer affirme que le fordisme est un système d'accumulation relatif à l'organisation du travail, qui touche aussi le partage salarial, c'est-à-dire « les gains de productivité associés à l'accumulation » (Boyer, 1992, 191) ainsi que les liens qui régissent la production des moyens de production et celle des biens de consommation. Autrement dit, le fordisme représente à la fois un modèle d'organisation industrielle du travail, mais aussi un modèle de partage salarial lié à l'accumulation ainsi qu'un modèle qui régit les rapports entre les moyens de production et la consommation. Selon Boyer, « ce n'est que si le modèle dynamique correspondant manifeste une stabilité structurelle que l'on peut qualifier de fordiste le régime d'accumulation »^{xii}. Pour sa part, Alain Lipietz affirme qu'un « régime d'accumulation apparaît comme le résultat macro-économique du fonctionnement du mode de régulation, sur la base d'un modèle d'organisation du travail. Et c'est l'ensemble qui constitue un “ modèle de développement ” ».^{xiii} Ainsi le fordisme apparaît ici comme un véritable modèle de développement qui a perduré jusqu'à la crise des années quatre-vingt.

La crise qui a eu lieu dans les années trente a montré les limites du fordisme, notamment par un déséquilibre entre l'offre et la demande. C'est ainsi que les mesures keynésiennes (inspirées de son auteur l'économiste John Maynard Keynes) d'intervention de l'État pour rétablir et soutenir la demande qui s'était effondrée lors du krach de 1929 a permis au régime keynéso-fordiste de se maintenir à la fin des années soixante-dix. Avec les mesures keynésiennes de l'économie, l'État fera son apparition comme nouvel acteur du développement économique, notamment pour la régulation du système de production (Boisvert, 1996, 193). De plus, la demande deviendra un concept important dans la théorie économique, alors qu'auparavant elle était plutôt basée sur l'offre (la production). Alain Lipietz parle en ces termes du « compromis fordien » qui « réalisait une correspondance entre production de masse croissante et consommation de masse croissante. Il fut reçu dans le monde entier à l'issue de la guerre comme l'*american way of life*, un modèle productiviste et hédoniste, c'est-à-dire fondé sur la recherche du bonheur à travers la croissance des marchandises consommées par tous »^{xiv}. Nous retrouvons ici l'idée du bonheur fondé sur les dimensions économiques.

Après ces années de fordisme, au début des années quatre-vingt, le néolibéralisme et l'après-fordisme vont faire leur apparition. Avant de regarder les nombreuses théories du développement territorial qui ont vu le jour pendant la période du keynéso-fordisme, nous allons regarder les crises qui ont secoué l'économie-monde au cours de son expansion continue.

Les crises de l'économie-monde

Comme nous l'avons vu précédemment, l'économie-monde a connu une expansion relativement continue depuis son avènement au XVII^e siècle. Cependant, elle a aussi été secouée par plusieurs crises ou contractions qui ont freiné son mouvement. Ces crises ont été expliquées par plusieurs auteurs (Kondratieff, Wallerstein, Juglar) et de plusieurs façons. Il y a notamment la théorie des cycles longs d'une durée de cinquante ans, de Kondratieff qui montrait que le développement économique était composé de cycles d'expansion et de contractions qui se succèdent dans le temps d'une façon plus ou moins continue. D'autres auteurs (Juglar, Kitchin) ont également parlé des cycles économiques d'une durée plus courte (dix ans et quatre ans).

Mais si nous revenons au temps long de l'économie-monde et à Immanuel Wallerstein, celui-ci affirme que les crises qui ont secoué l'économie mondiale font partie intégrante de système d'expansion de l'économie-monde ; en fait, elles sont inhérentes au système du développement capitaliste qui produit des « goulots d'étranglement » (Wallerstein, 1982) dus à une surproduction mondiale. Les crises dans le système de l'économie-monde représentent un moment de restructuration pour mieux poursuivre l'expansion de l'économie-monde. En ce sens Wallerstein mentionne :

La recherche permanente de l'accumulation a été l'axe essentiel de l'économie-monde capitaliste. Chaque fois que les forces économiques du système d'entrepreneurs privés aussi bien que collectifs se sont heurtées à un ralentissement de l'accumulation dû à un goulot d'étranglement qu'elles avaient elles-mêmes provoquées, elles ont toujours agi efficacement pour ouvrir ou contourner ce goulot, et retrouver le chemin de l'accumulation globale.^{xv}

Selon Wallerstein, comme la demande globale à l'échelle mondiale demeure relativement stable, et que l'offre mondiale connaît une production toujours plus importante, il y a un goulot d'étranglement qui se produit généralement au bout de vingt-cinq ans. Selon lui, nous sommes dans l'un des ces goulots d'étranglement depuis 1967 (Wallerstein, 1982, 16). Les solutions trouvées jusqu'à présent ont été l'innovation technologique et la mise en place d'un processus de redistribution spatiale de la production qui accentuent la hiérarchie spatiale à l'échelle mondiale et, par conséquent, le renforcement du développement inégal entre les pays. On parle alors de pays dans la périphérie et la semi-périphérie. D'autres auteurs ont parlé aussi de division internationale du travail (Aydalot, 1985). Selon Jacques Adda, le phénomène de périphérisation correspond au « processus de restructuration des productions des régions tombant sous le contrôle politique ou économique du centre de l'économie-monde en fonction de ses besoins de consommation finale ou intermédiaire »^{xvi}. Cette redistribution géographique des espaces de production relève de la mondialisation et de la globalisation des échanges qui se sont accentuées depuis les années quatre-vingt. Cependant, ce phénomène de spécialisation de l'espace n'a pas permis pour autant de résoudre le problème de la demande globale dans laquelle s'incarne la crise mondiale.

Nous allons revenir plus loin sur les phénomènes de la mondialisation et de la crise du développement. Avant cela, nous allons regarder comment s'est développée l'approche territoriale du développement.

L'APPROCHE TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT OU LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT DANS L'ESPACE

L

'approche territoriale dans le développement a fait son apparition peu à peu avec la prise de conscience de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace. Autrement dit, les théoriciens du développement se sont aperçus que les territoires ne se développent pas tous de la même façon et que certains territoires demeurent en dehors du rayonnement du développement. Cette prise de conscience s'est élaborée d'abord au plan

international, lorsqu'il est devenu évident qu'il y avait des déséquilibres de développement entre les pays du Nord et les pays du Sud. Par la suite, les analystes du développement ont constaté que des déséquilibres se produisaient aussi à l'intérieur des territoires des pays dits développés.

L'émergence de l'approche territoriale du développement constitue pour certains auteurs (Aydalot, Proulx, Weaver) l'avènement d'un nouveau paradigme de développement que certains ont appelé le paradigme du développement par le bas, par opposition à celui du développement fonctionnel ou du développement par le haut (Aydalot, 1985, 108). Dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, plusieurs auteurs (Amin, Friedmann, Perroux, etc.) élaboreront des théories qui tentent d'expliquer les inégalités du développement dans l'espace et surtout essayer de trouver des théories qui favorisent le développement des espaces excentriques et marginalisés. Toutes ces théories forment ce que nous pouvons appeler le corpus des théories du développement régional. Un corpus aux frontières parfois floues puisque « aucune théorie générale du développement régional n'est encore disponible » (Boisvert, 1996, 188). Dans les pages qui suivent, nous allons regarder quelques-unes des théories qui forment ce corpus théorique du développement régional et qui ont en commun une approche territoriale du développement.

La théorie du décollage ou des étapes de la croissance

La théorie du décollage fait référence à la théorie élaborée par Walt Rostow en 1961 qui renvoie aux étapes de la croissance économique pour marquer l'évolution de sociétés ou des espaces non développés vers le développement économique. Ces étapes sont : la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage ou du décollage, le démarrage, le progrès de la maturité et l'ère de la consommation de masse (Rist, 1996, 155). Selon Rostow, ces étapes de la croissance économique peuvent s'appliquer à toutes les sociétés et dans tous les pays non développés. Dans l'optique de cette théorie, les écarts de développement entre les différentes sociétés sont transitoires et l'égalisation des conditions est inéluctable. Cette théorie est aussi appelé théorie de la convergence (Lafontaine, 1995, 128 ; Aydalot, 1985, 110).

Dans cette théorie, on retrouve la pensée évolutionniste qui a marqué les débuts des théories économiques. Encore une fois, le développement y est vu comme un processus d'évolution vers une finalité, soit la consommation de masse, qui est présentée comme l'étape ultime du développement. On retrouve aussi l'idéal uniformisant du développement qui propose que toutes les sociétés du monde puissent et doivent passer par les mêmes étapes pour accéder au développement, en l'occurrence le développement orienté vers la croissance et la production économique. À ce sujet, Gilbert Rist affirme que « c'est par un effet de sociocentrisme que l'historien de l'économie [en l'occurrence Rostow] imagine que toutes les sociétés se comportent de la même manière et nourrissent les mêmes désirs. Or l'*homo æconomicus*, frustré par la rareté qui l'oblige à choisir parmi ses désirs illimités, n'est pas universel »^{xvii}.

Cette théorie de Rostow nous apparaît importante dans le cheminement du concept de développement. D'une part, il semble en effet qu'elle ait influencé la pensée occidentale pour l'exportation du concept de développement et, d'autre part, cette théorie est encore très présente dans le discours du développementiste actuel puisque selon Rist, « la modernisation rostowienne n'a pas cessé de nourrir les espoirs autant que les illusions des dirigeants du Nord comme du Sud » (Rist 1996, 170).

La théorie de la dépendance

Si la théorie du décollage a nourri les espoirs et les illusions sur le développement pendant plusieurs années, dans une perspective opposée la théorie de la dépendance, dénommée aussi théorie du centre et de la périphérie, a mis en lumière les phénomènes d'accumulation des pays développés aux dépens des pays en développement. Les auteurs de la théorie de la dépendance (Samir Amin, André Gunder Frank, Pierre Jalée, Enzo Faletto, etc.) d'inspiration marxiste ont notamment proposé les concepts d'échange inégal et de la division internationale pour expliquer le cycle de la dépendance économique des pays en voie de développement par rapport aux pays dits développés. La théorie de la dépendance touchait à la fois aux dimensions interne et externe de l'exploitation des sociétés qu'elle analysait. C'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas simplement de montrer les mécanismes de l'exploitation capitaliste des pays en voie de développement par des sociétés transnationales et multinationales, mais également de démontrer que le système d'exploitation capitaliste des économies nationales des pays dominés servait de support et de relais à l'exploitation capitaliste et monopolistique par des firmes internationales. Gilbert Rist affirme qu'il s'agissait « de penser le rapport *développement* et *sous développement* de manière globale, dans une perspective historico-structurale, pour montrer que la domination externe est relayée par une domination interne et que les classes (ou les alliances de classes) au pouvoir changent en fonction de la structure interne des économies »^{xviii}. Il y a donc dans cette optique un phénomène de lutte entre les classes sociales pour la domination et la direction de la société et les luttes à l'intérieur de chaque formation sociale sont caractérisées par le mode de production de chacune des sociétés concernées (pré-capitaliste, capitaliste, etc.) (Boisvert, 1996, 195).

La théorie de la dépendance a constitué pendant plusieurs années la réponse des théoriciens des pays en voie de développement ainsi que des auteurs marxistes au système d'accumulation capitaliste mondiale. Cependant, cette théorie a fait l'objet de plusieurs critiques, notamment parce qu'elle ne remettait pas fondamentalement en cause l'économisme du système capitaliste fondé sur la croissance ininterrompue de l'économie. De plus, le concept de dépendance d'une société par rapport à une autre

est de plus en plus difficile à prouver, dans une économie mondiale comme celle qui s'est développée à l'échelle planétaire, où l'ensemble des sociétés sont dépendantes sinon l'une de l'autre, à tout le moins du système global des échanges.

Malgré ces critiques, l'analyse de la dépendance se retrouve encore dans plusieurs théories qui tentent d'expliquer l'évolution de l'économie. Notamment, les explications des historiens Fernand Braudel et Immanuel Wallerstein, que nous avons utilisées dans cet essai pour mieux comprendre l'évolution de l'économie-monde, font référence à cette idée de régions-centres alimentées par la périphérie. Wallerstein montre également le rôle des régions semi-périphériques dans le système de l'accumulation mondiale. Mais ce qui nous semble important et novateur dans la vision de Wallerstein, c'est que la périphérie n'est pas en dehors de l'économie-monde, elle fait partie de ce système intégré d'échanges à l'échelle mondiale où la conquête des marchés est toujours de plus en plus importante. Dans le même sens, Luc-Normand Tellier parle des concepts de centre et de périphérie mis de l'avant par de nombreux auteurs (Wallerstein, Braudel, et Hohenberg et Lees) (Tellier, 1996, 17) et qui constituent les premiers éléments pour expliquer la réalité des corridors historiques du développement. Ces corridors du développement, élaborés par Braudel et Wallerstein, montrent que la diffusion du développement à l'échelle mondiale se dessine selon des trajectoires bien précises où certaines régions jouent un rôle central, alors que d'autres espaces deviennent excentriques. La théorie du centre et de la périphérie apparaît ainsi encore de nos jours une analyse importante pour comprendre les trajectoires de l'économie-monde et l'existence des régions excentriques.

En ce sens, la théorie de la dépendance a donné lieu à une version applicable à l'analyse des inégalités régionales dans les sociétés dites développées. Elle porte le nom d'analyse centre-périphérie. Cette analyse a permis de mettre en lumière les phénomènes de disparité entre les différentes régions d'un même pays, notamment au Québec où les disparités entre les régions du centre et les régions périphériques sont très importantes (Proulx, 1996). La théorie centre-périphérie a été développée par des économistes occidentaux, entre autres John Friedmann, qui a montré que la relation centre-périphérie est le support de l'inégalité (Aydalot, 1985, 139). D'ailleurs, un des points saillants de l'analyse centre-périphérie de John Friedmann est de démontrer

comment les dimensions techniques, institutionnelles et culturelles sont au cœur du rapport d'inégalité entre le centre et la périphérie. Il affirme ainsi : « Au cœur du clivage centre-périphérie, on trouve une domination des sociétés innovatrices (l'innovation n'étant pas seulement technologique mais aussi institutionnelle) ; seuls les centres ont un pouvoir sur leur propre développement, les périphéries, inaptées à l'innovation, sont soumises à des décisions venant des centres »^{xix}. Au-delà des disparités économiques et sociales, l'analyse centre-périphérie appliquée aux territoires régionaux montre les mécanismes de la domination des régions centrales pour régir l'ensemble des sphères de la société, notamment au plan institutionnel. Cela contribue à faire des régions périphériques des territoires soumis aux volontés des régions centrales, ce qui a évidemment des conséquences sur les conditions sociales et économiques des personnes vivant en région.

La théorie des pôles de croissance

La théorie des pôles de croissance a été développée par l'économiste François Perroux dans les années cinquante. Elle postule que la croissance n'apparaît pas uniformément dans l'espace, mais qu'elle se concentre plutôt en pôle ou en zone de croissance dont les effets se diffusent sur l'économie immédiate. Selon Philippe Aydalot, la théorie des pôles de croissance est à la fois une théorie du développement économique, mais aussi une théorie de la diffusion spatiale de la croissance et du développement. Toujours selon Aydalot, l'avènement de la théorie des pôles a marqué un changement important dans l'approche classique du développement économique, car selon cette conception, « la vie économique ne résulte pas de l'action d'agents isolés en situation de concurrence, mais de l'action spécifique d'unités économiques [entreprises] qui par leur position et leur dimension peuvent jouer un rôle dominant »^{xx}.

Au plan de la localisation spatiale, la théorie des pôles de croissance tend à montrer que la croissance se concentre dans l'espace, alors qu'au plan du développement économique, le pôle est un « mécanisme inducteur de croissance » (Aydalot, 1985, 130).

La théorie des pôles de croissance a été très populaire et très utilisée dans le monde. Toutefois, il semble que le développement des pôles de croissance a aussi des effets pervers comme la polarisation du développement dans un espace délimité, ce qui contribue à créer des espaces marginalisés autour du pôle de développement. La théorie des pôles de croissance n'a pas toujours donné les résultats escomptés, à tout le moins pour le développement des régions excentriques. C'est ce que nous verrons lorsque nous traiterons de l'expérience québécoise en matière de développement.

Le développement endogène

Le développement endogène est né avec la nécessité de freiner les inégalités du développement dans l'espace et de territorialiser le développement. L'approche du développement endogène a fait l'objet de nombreuses contributions théoriques au cours des vingt dernières années de la part tant des économistes, des géographes que des sociologues et elle est issue de multiples courants théoriques qui se sont développés à la fois dans les pays du Sud et dans les pays du Nord où les espaces périphériques sont souvent en voie de dévitalisation. La théorie du développement endogène relève du paradigme du développement par le bas et s'inscrit dans une approche essentiellement territoriale du développement. Philippe Aydalot affirme ainsi que le développement endogène est « une approche territoriale du développement plus qu'une théorie de la croissance économique » (Aydalot, 1985, 144).

Pour certains auteurs le développement endogène « concerne davantage les pays en développement que les pays développés » (Proulx, 1995b, 49). Il est vrai qu'au niveau international, le développement endogène, connu aussi sous le vocable « self-reliance » ou développement autocentré, a connu une audience importante, notamment avec la Tanzanie qui a tenté d'appliquer à l'échelle d'un pays entier les principes du développement autocentré (Rist, 1996).

Dans les pays du Nord, le concept de développement endogène a notamment été élaboré par John Friedmann. Ce dernier parlait de développement agropolitain ou de

développement autocentré ; d'autres auteurs (Stöhr, Weaver, Sachs, Planque, Guigou, Bassand) ont également contribué à la définition de ce nouveau type de développement. Ainsi, ces différents auteurs ont parlé de développement par le bas (Clyde Weaver), de développement décentralisé (Bernard Planque), ou de développement ascendant (Michel Bassand). De plus, la prise de conscience environnementale et l'élaboration de théorie comme celle de l'écodéveloppement, énoncée entre autres par Ignacy Sachs, a influencé aussi la théorie du développement endogène.

Selon les principes de Friedmann (Aydalot, 1985, 146), le développement endogène est territorial, communautaire et démocratique. Ainsi, le territoire est à la base du développement ; c'est dans un espace particulier que le développement s'incarne et prend sa source. Il est le fruit de chacune des composantes territoriales d'un espace, c'est-à-dire les composantes naturelle, culturelle, économique et sociale. Il est communautaire puisqu'il fait appel à la participation de la population et démocratique puisqu'il suppose des structures démocratiques pour sa mise en œuvre.

À ces principes de base, d'autres caractéristiques se sont ajoutées. Le développement endogène est basé sur les besoins fondamentaux des personnes (alimentation, logement, éducation, travail) et non sur les besoins de la croissance du marché. Il est axé sur la valorisation des ressources locales au plan des ressources naturelles, au plan de la culture locale ainsi qu'au plan des savoir-faire locaux. Le développement endogène est un développement qui se veut intégré, qui s'effectue à petite échelle, qui peut parfois proposer une forme d'autarcie sélective. Le développement endogène s'effectue parfois dans un contexte d'économie informelle, c'est-à-dire une économie souterraine non comptabilisée et en dehors des normes de l'économie officielle.

Le développement endogène a connu lui aussi de nombreuses applications dans le monde, dans les pays en voie de développement, mais également dans les pays dits développés, notamment en France où le désir de « vivre au pays » a alimenté les travaux de chercheurs français ainsi que la politique de décentralisation française pour tenter de dynamiser le développement des petites communautés locales. Au Québec, le développement endogène a également été à la base de plusieurs

expériences de développement dans les petites collectivités locales dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Ainsi, le concept du développement endogène semble être en rupture de ban par rapport au concept de développement économique classique basé sur la croissance de l'économie extra-territoriale. Il constitue en ce sens une réponse aux problèmes mis en relief par l'analyse centre-périphérie. Pour sa part, Gilbert Rist situe aussi le concept de développement autocentré comme une tentative pour objectiver de façon cohérente des principes et des modes de vie qui ont existé depuis le début de l'humanité. Selon lui, cette formalisation s'effectue par rapport « au paradigme du développement fondé sur la croissance, l'accumulation, l'acquisition d'avantages liés à la concurrence, les gains du commerce international et l'exploitation des situations dominantes » (Rist, 1996, 205). Selon lui, le fait que des pratiques de développement millénaires doivent être formalisées démontre « l'ampleur de l'hégémonie idéologique » du paradigme de développement dominant.

Nous allons maintenant regarder le concept du développement local.

Le développement local

Selon certains auteurs, le développement local découle directement du concept du développement endogène. Michel Boisvert assimile le développement endogène et le développement local et il affirme ainsi : « Ce courant [..en parlant du développement endogène], mieux connu sous le nom de développement local, est le seul qui mette autant d'accent sur le milieu comme facteur de développement, opposant une planification ascendante — par le bas — aux stratégies habituelles de type descendant — par le haut »^{xxi}. Dans cette conceptualisation, le développement local semble provenir du développement endogène, mais selon nous, il a subi une formalisation encore plus grande, ce qui a engendré plusieurs approches de développement local. En effet, les courants qui se sont développés dans le sillage du développement local sont notamment ceux des districts industriels, des milieux innovateurs, du post-fordisme et de la spécialisation flexible et du développement économique local et

communautaire. Selon les différentes versions du développement local et selon les auteurs qui décrivent le développement local (Tremblay, Pecqueur, Vachon, Favreau, Proulx, etc.), l'accent sera mis davantage sur un principe plutôt que sur un autre. Il semble pourtant que nous puissions dégager deux approches de développement local qui englobent les autres courants.

Il y a d'abord l'approche du développement économique local axé sur la mise sur pied d'initiatives concertées par des partenaires œuvrant au niveau du territoire local. Le développement local est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations selon des initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par et pour les populations locales. Cette approche est principalement orientée vers l'amélioration des indices économiques traditionnels tels la croissance des emplois et des revenus à partir d'initiatives mises en œuvre par le secteur privé. Certains auteurs parlent de modèle fonctionnel qui se traduit par un modèle de l'ajustement aux marchés mondialisés (Dionne, 1996).

Une autre approche de développement local est celle du développement communautaire. Cette approche est centrée sur une vision globale et sociale du développement et fondée à la fois sur les solidarités et les initiatives à l'échelle de la communauté locale, de façon à contrer les effets du développement libéral et des interventions ou des non-interventions de l'État. Dans cette approche, c'est le développement social qui influencera le développement économique. Cette approche du développement communautaire est considérée par certains auteurs comme « un processus organisationnel conduisant vers des objectifs de développement culturel, social et économique »^{xxii}. On comprendra que, dans cette approche, la notion de développement est globale et inclut autant les dimensions sociales, culturelles qu'économiques. Les résultats liés au développement communautaire sont donc liés à l'ensemble de ces dimensions et non pas seulement aux indices économiques. Dionne, lui, parlera de l'approche territoriale qui se fonde sur les solidarités humaines et communautaires (Dionne, 1996).

Malgré ces différentes tendances du développement local, nous pouvons relever quelques principes qui apparaissent communs à ces approches du développement local. Ainsi, Bernard Pecqueur affirme que « chaque processus de développement découle de trois conditions : l'innovation, la capacité à s'adapter et la capacité à réguler. C'est l'action dynamique des réseaux d'acteurs qui permet la réalisation concrète de ces conditions »^{xxiii}. De son côté, Bernard Vachon mentionne :

Le développement local est une stratégie qui vise par des mécanismes de partenariat à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des collectivités en difficulté ; à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance macro-économique ; ou à trouver d'autres formes de développement, qui par des modes d'organisation et de production inédits intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques.^{xxiv}

Les principes de développement local que nous venons de décrire apparaissent semblables dans plusieurs courants du développement local. Nous allons regarder deux de ces approches spécifiques du développement local, soit le courant des milieux innovateurs, des districts industriels et de la spécialisation flexible et celui du développement économique communautaire.

L'approche des districts industriels et les milieux innovateurs

Ce courant des milieux innovateurs et des districts industriels met l'accent sur l'inscription dans un territoire donné ou dans un milieu donné d'un potentiel de développement selon les filières productives ou des systèmes d'entrepreneuriat. Ainsi les districts industriels sont définis comme « un système de production localisé géographiquement » (Tremblay, 1996) qui fait appel au potentiel de développement endogène sur un territoire donné. L'approche des districts industriels se situe dans la tradition de recherche de l'économiste Alfred Marshall. Ce courant de recherche a été notamment repris par Becattini avec l'exemple des districts italiens et puis les travaux de Piore et Sabel ont montré que les districts industriels pouvaient se constituer comme une tendance générale dans le développement local (Benko, Lipietz, 1992).

Concernant la théorie des milieux innovateurs qui a été développée par Philippe Aydalot et Denis Maillat, la perspective nouvelle proposée dans ce courant est de montrer que le développement des entreprises est le résultat des forces innovatrices dans un milieu donné. L'accent est donc mis sur le territoire et sur les conditions qui existent dans ce territoire qui permettront de développer l'entrepreneuriat local. La théorie des milieux innovateurs peut s'apparenter aux travaux de l'économiste Schumpeter et aux travaux des économistes évolutionnistes (Tremblay, 1996).

Enfin, l'approche du post-fordisme et de la spécialisation flexible est fondée sur l'innovation pour contrer les effets des politiques de minimisation des coûts et de la compétition des pays récemment industrialisés. Cette approche implique des processus de production plus souples pouvant s'adapter à la mise en marché de produits différenciés à forte valeur ajoutée. L'approche du post-fordisme et de la spécialisation flexible a été développée dans les travaux de Piore et Sabel et dans ceux de Lipietz et Boyer.

La perspective des districts industriels et des milieux innovateurs relève de la première approche du développement local dont nous avons parlé, soit celle du développement économique local. Cette approche se situe davantage dans une optique économique classique, fondée sur l'entrepreneuriat, les systèmes de production géographique et la flexibilité des entreprises.

Dans le courant du développement communautaire, nous distinguons une autre approche, soit le développement économique communautaire. Nous allons examiner quelles sont les spécificités de cette approche.

Le développement économique communautaire

Le développement économique communautaire, selon Louis Favreau et Benoît Lévesque, a pour objectif d'intégrer à la fois des dimensions économiques et sociales dans un territoire ou une communauté donnée. Le développement économique local tend à prendre en compte quatre dimensions, soit la dimension économique par la production et la vente de biens et services, la dimension territoriale par la mise en valeur des ressources locales, la dimension sociale par un travail portant sur la recomposition sociale de la communauté et la dimension communautaire « en tant qu'espace du vivre ensemble et en tant que dispositif premier de revitalisation » (Favreau, Lévesque, 1996, XIX). De plus, Louis Favreau décrit de la façon suivante l'approche du développement économique communautaire :

L'action communautaire ne se cantonne plus dans la seule sphère des transferts sociaux dans la seule gestion palliative des problèmes socio-économiques. Elle s'inscrit dans la sphère de la production de richesses, dans l'intervention qui veut favoriser l'empowerment des communautés locales (le contrôle des populations locales sur leur développement économique et social) et dans des partenariats inédits.^{xxv}

Nous retrouvons dans ce courant du développement communautaire local les composantes du développement local que nous avons mentionnées, à savoir la synergie des acteurs, l'inscription territoriale du développement, la prise en compte des dimensions à la fois sociale, économique et culturelle. Ce courant du développement économique communautaire qui a été popularisé au Québec, entre autres, par les corporations de développement économique communautaire, est en pleine montée ; il rejoint aussi le concept de l'économie sociale et la mise sur pied d'entreprises d'économie sociale qui prennent de plus en plus d'ampleur. Ces expériences novatrices de développement vont nous amener à observer l'expérience québécoise en matière de développement régional et territorial.

L'EXPERIENCE QUEBECOISE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'expérience québécoise en matière de développement régional a été influencée par les nombreuses théories du développement qui ont été élaborées par les théoriciens tant au Québec que dans le monde. Le développement régional s'est inscrit comme un instrument qui a permis à l'État de diffuser la modernisation et l'innovation dans les régions québécoises. Dans cette optique, le développement régional est vu comme une stratégie de structuration des rapports entre l'État et la société civile.

Les régions sont considérées comme des « instances intermédiaires d'encadrement et de modernisation des structures locales » (Klein, 1996, 296). Ainsi, la mise en application des théories du développement dans l'espace s'est effectuée par l'entremise des politiques étatiques d'aménagement et de planification du territoire.

Les premières politiques de développement et d'aménagement au Québec ont été mises sur pied sous l'impulsion du gouvernement fédéral avec le programme Arda (en 1961), qui fera l'objet d'une entente fédéral-provincial et qui avait pour objectif l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles. Par la suite, le Québec développera des institutions pour la planification et l'aménagement, dont l'Office du planification du Québec, qui deviendra l'Office du planification et de développement du Québec (1969). À cette époque, les politiques régionales vont souvent venir directement des gouvernements supérieurs.

La mise en application des théories du développement correspond d'ailleurs à différentes phases dans le développement des régions québécoises. Ainsi, de 1960 à 1970, il s'agit d'une phase consacrée aux « luttes aux disparités régionales » (Robert, 1994, 5). Dans cette perspective, l'analyse centre-périphérie, appliquée au Québec avec notamment les travaux de Phillippe Aydalot et ceux des chercheurs du GRIDEQ dans l'Est du Québec (Côté, Dionne, Klein, Jean, etc.), va permettre de mettre en lumière les disparités régionales sur le territoire québécois et de « comprendre les différences parfois très grandes existant d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays, dans les rapports de production et surtout dans les mécanismes de redéploiement du centre vers la périphérie »^{xxvi}. La deuxième phase des interventions

en matière de développement, qui va de 1970 à 1980, est celle « de la consolidation de Montréal comme pôle de développement » (Robert, 1994, 5). Cette phase correspond à l'application de la théorie des pôles de développement. La troisième phase, qui s'étend de 1980 aux années quatre-vingt-dix, a vu « l'émergence des dynamismes régionaux et une plus grande responsabilisation des intervenants régionaux » (Robert, 1994, 5). Dans cette période, le concept du développement local a été mis en œuvre.

La lutte aux disparités régionales et la théorie des pôles de croissance

Les politiques de développement régional étaient traversées par deux conceptions de l'aménagement et du développement au Québec : une vision qui proposait d'intervenir en faveur du développement des régions à partir d'un pôle de développement central et une autre vision qui prônait d'intervenir pour pallier les disparités régionales. Les projets et politiques qui ont été déposés depuis les années soixante et soixante-dix reflétaient ces deux tendances en matière de développement du territoire. La phase de 1960 à 1970 va permettre d'étendre et d'établir les services de l'État de façon à peu près équitable dans chacune des régions administratives nouvellement constituées. Plusieurs opérations de planification du développement ont été mises sur pied dans cette volonté de développer les régions. Les opérations du Bureau de l'aménagement de l'Est du Québec (en 1963) et la préparation d'un plan de développement pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean par l'Office de planification et de développement du Québec sont des exemples importants de cette volonté. La phase de 1970 à 1983 sera plutôt consacrée à développer les avantages comparatifs de Montréal comme pôle de développement moteur pour l'ensemble du Québec. Cette vision du développement québécois était influencée par une étude publiée sous l'égide du gouvernement fédéral, soit le rapport Higgins- Martin-Raynauld qui prônait cette approche.

Par ailleurs, la délimitation des régions administratives québécoises a été l'une des plus importantes interventions de l'État québécois en matière d'aménagement et de planification du territoire. Cette délimitation va permettre de créer la structure

territoriale et administrative du Québec. Les régions administratives du Québec ont été délimitées selon une approche fonctionnelle du territoire. Ces premières définitions de la région comme espace fonctionnel se sont inspirées de plusieurs approches plus théoriques et plus déductives pour définir la région fonctionnelle (Sénéchal, Manzagol, 1996). Dans cette optique, le découpage des régions administratives québécoises de 1967 repose sur la délimitation des villes et des villages en fonction des pôles centraux, des pôles secondaires, des pôles tertiaires et des petits centres. Cette délimitation des régions québécoises selon des pôles centraux s'appuyait sur la théorie des pôles de croissance et la théorie des lieux centraux (inspirée notamment des travaux de Christaller, 1933, de Zöbler, de Perroux et de l'expérience française). Malheureusement cette idée de constituer des pôles de développement dans chacune des régions du Québec s'est butée entre autres au problème de la faible densité démographique des régions québécoises. Il est difficile de développer des pôles urbains forts dans des régions où la population est peu importante. Dans ce contexte, l'étude du rapport Higgins-Martin-Raynaud a posé une question qui, selon les auteurs Sénéchal et Manzagol, n'est toujours pas résolue vingt-cinq ans plus tard, à savoir que le Québec ne possède qu'une région plan, soit Montréal comme pôle dominant et les régions du Québec dans son aire d'influence.

Le développement local et la décentralisation.

Comme nous l'avons vu, le début des années quatre-vingt a été marqué par la résurgence de la préoccupation pour le développement régional. L'émergence du développement local est associée à la mondialisation et au retrait de l'État-providence (Tremblay, 1996). Dans ce contexte, le discours est à la responsabilisation des acteurs locaux, à la synergie et au partenariat des différentes catégories d'acteurs, à la prise en charge des économies et des communautés locales. Dans cette perspective, l'État devient un « État accompagnateur » (Hamel, Klein, 1996).

Pendant la période des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, plusieurs projets et politiques de décentralisation ont été déposés au Québec, notamment le projet de Livre blanc sur la décentralisation, *La décentralisation une perspective*

communautaire nouvelle, le projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui a été adopté en 1979 et qui a créé un palier à l'échelle supralocale, soit les municipalités régionales de comté, l'énoncé de politique sur le développement des régions en 1983, *Le choix des régions*, *Le Livre vert sur la décentralisation* en 1995 et la toute dernière politique gouvernementale, soit *La politique de soutien au développement local et régional* en 1997 avec la mise sur pied des Centres locaux de développement (CLD). Tous ces projets et politiques se sont inscrits dans le courant du développement local et de la montée du discours en faveur des communautés locales. De plus, le discours sur l'importance du local n'est pas venu exclusivement des réformes étatiques, mais il s'est élaboré au niveau même des collectivités locales et des acteurs locaux. En effet, devant la menace de désintégration de plusieurs communautés rurales et parfois de certains espaces urbains, les acteurs des communautés locales tendent à prendre en main le destin de leur communauté au plan local. Dans cette perspective, les initiatives de développement local se multiplient tant en milieu rural qu'en milieu urbain et c'est ainsi que le développement économique local et le développement communautaire local sont devenus des modes d'intervention pour la prise en main des collectivités.

Pourtant, si nous relatons ici l'expérience québécoise de mise en œuvre du concept de développement local, il semble bien que la montée du local s'inscrive dans une tendance qui dépasse largement la réalité des communautés locales québécoises.

En effet, il semble que la montée du développement local s'explique dans le cadre de la crise qui secoue les États-nations depuis les vingt dernières années. La mondialisation des marchés et la globalisation des échanges ont favorisé une restructuration des États nationaux dans chaque coin du globe. Avec le vent du néolibéralisme qui a commencé à souffler à la fin des années soixante-dix, les États nationaux ont dû rationaliser leurs activités et ils ont procédé à une réduction importante de la taille de l'appareil gouvernemental. Ils se sont ainsi départis de plusieurs responsabilités. La décentralisation politique et administrative est apparue comme un des moyens pour l'État d'effectuer cette rationalisation en transférant des responsabilités et des compétences à d'autres paliers de gouvernement. Dans cette perspective, les communautés locales sont devenues des nouveaux lieux pour la

régulation des rapports entre l'État et les territoires et les communautés locales. Les chercheurs Juan-Luis Klein et Pierre Hamel expliquent ainsi cette nouvelle réalité qui s'impose tant au niveau local qu'au niveau national :

L'État-nation subit des pressions fortes dans le sens de l'éclatement et de l'atomisation. Ses pouvoirs tendent à se disperser soit vers des structures internationales de gestion de la sphère économique, soit vers des structures locales de gestion de la société civile. En même temps, les structures locales contribuent à définir un nouveau cadre de référence. Conformément à cette situation, l'État tient un nouveau discours aux acteurs socio-économiques locaux, les invitant à intervenir d'une manière directe dans la formulation et la mise en œuvre de solutions aux problèmes de reconversion auxquels font face les communautés locales et régionales.^{xxvii}

Dans cette perspective, la théorie du développement local nous semble bien loin des principes du développement endogène puisque le développement local est devenu lui-même un instrument de la gestion des crises qui secouent les États de l'économie-monde, et cela tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Voilà qui nous mène aux prochains thèmes que nous allons examiner, soit la crise qui se poursuit et l'impasse du développement.

L'IMPASSE DU DEVELOPPEMENT ET LES NOUVEAUX HORIZONS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'APRÈS-DEVELOPPEMENT

L'impasse du développement, la crise se poursuit

Nous avons déjà fait référence à la crise de l'économie-monde, notamment avec la théorie d'Immanuel Wallerstein et du goulot d'étranglement qui amène l'économie mondiale à la conquête incessante de nouveaux marchés et, de ce fait, aux limites de l'économie-monde. Dans la vision que nous proposons, la crise mondiale se poursuit ; elle a plusieurs causes et elle s'incarne de plusieurs façons : d'une part, il y a cette accélération de la globalisation et de la mondialisation des échanges, qui est à la fois cause et conséquence de la crise. La

mondialisation est en effet la conséquence d'un capitalisme orienté vers la croissance illimitée et cette mondialisation cause elle-même la crise des économies nationales et des États nationaux par un affaiblissement des États-nations qui, dans le système keynéso-fordiste, régulaient à la fois le marché mais aussi le secteur social, tandis que maintenant on parle plutôt de marché autorégulateur (Adda, 1996). À ce sujet, Jacques Adda affirme :

Ainsi mis en perspective, le phénomène de mondialisation fait figure de revanche de l'économique sur le social et le politique. Il se traduit aussi bien par une remise en cause des compromis sociaux élaborés par l'État-providence keynésien que par un lent travail de sape de l'autorité économique des États qu'illustre, au-delà des rationalisations idéologiques, la grande vague de déréglementation des années soixante-dix.^{xxviii}

De plus, la crise s'incarne surtout dans un clivage de plus en plus grand entre les nantis et les pauvres des sociétés du Nord comme du Sud, entre les inclus de ce système mondial, les manipulateurs de symboles comme les nomme Robert Reich (1993) et les exclus de cette économie-monde, bref entre un monde d'opulence dont les acteurs font partie du système d'échange mondial et un monde d'exclusion où la pauvreté et la marginalité sont omniprésentes. Il se dessine ainsi des espaces d'exclusion, des territoires de la marginalisation. Ces territoires et ces espaces ne sont pas excentriques à l'économie-monde ; ils se découpent à l'intérieur de chaque société de l'espace mondialisé. Ils se situent autant en Europe, en Afrique qu'en Amérique. Ainsi Serge Latouche mentionnait que « 40 000 enfants meurent de misère à chaque jour dans les pays du Sud, qu'il y avait 40 millions de pauvres en Europe de l'Ouest en 1991, 20 à 30 millions de nord-américains vivant en dessous du seuil de la pauvreté et avec les autres pauvres de l'Europe de l'Est, cela dépassait largement les 100 millions » (Latouche, 1991, 27). Dans le même sens, Dominique Méda affirme qu'on « recensait 5,5 millions de pauvres en France en 1994 et 33 millions de pauvres aux États-Unis (Méda, 1999, 17), sans oublier le Canada et le Québec qui sont parmi les pays industrialisés où la pauvreté se fait le plus sentir. Le Québec regrouperait à lui seul le tiers des personnes pauvres au Canada »^{xxix}. De plus, il semble que l'écart se creuse de plus en plus entre les riches et les pauvres puisque près de la moitié des personnes vivant dans la pauvreté travaillent à temps plein et que « 20 % des familles

canadiennes les plus riches se sont accaparées 90 % de l'augmentation du revenu moyen »^{xxx}.

Ces espaces d'exclusion prennent de multiples formes, que ce soit des pays entiers en proie à la famine, par exemple dans la région de l'Afrique subsaharienne, des régions rurales ou des espaces centraux urbains en dévitalisation, etc. Ils sont à la fois des espaces géographiques mais aussi des espaces sociaux où la pauvreté, l'exclusion, la marginalité, l'excentricité deviennent les lieux communs de ces « régions qui perdent » de l'économie-monde. Ces territoires d'exclusion, comme nous le verrons, représentent à la fois l'impasse du développement et l'espoir d'un changement social.

La crise s'incarne donc à la fois dans l'organisation de l'économie mondiale et aussi dans les conséquences dévastatrices qu'elle produit à l'échelle planétaire. Cette crise représente d'une certaine façon l'impasse des décennies de développement que nous venons de décrire. En effet, malgré plus d'un siècle de développement et de théories sur le développement, des auteurs et des analystes en arrivent à la conclusion de l'impasse et même de l'échec du développement. En d'autres mots, malgré les multiples théories, rapports sur le développement et programmes de développement, la pauvreté s'est accentuée et l'économie-monde vit une crise structurelle depuis plusieurs années. En effet, plusieurs auteurs parlent de l'échec du développement, de son inadéquation à répondre aux problèmes criants qui existent sur la planète. Ainsi, Gilbert Rist voit le développement « comme une croyance et une série de pratiques qui forment un tout malgré leur contradiction » (Rist, 1996, 46) et dont les échecs donnent toujours droit à un sursis. Les croyants ne donnent-ils pas toujours une chance à Dieu ? De son côté Serge Latouche illustre de cette façon l'échec du développement :

En 1988, le Secours catholique fêtait sa cent millième micro-réalisations. Or le Secours catholique n'est que l'une des 550 ONG de développement recensées en France et des 2542 ONG répertoriées dans les pays de l'OCDE en 1990. Les micro-projets se comptent par millions. Malgré tout, les PMA (pays moins avancés) bénéficiaires sont toujours des PMA. Le Burkina Faso est toujours le Burkina Faso et la province du Yatenga restent une zone déshéritée. Ces échecs globaux répétés, comme ceux du développement, n'empêchent pas le

fonctionnement du mythe [...] Pourtant, l'échec global de l'aide est une conséquence nécessaire de la logique excluante de la modernité.^{xxx1}

Enfin, plus près de nous au Québec, le chercheur québécois Mario Polèse constate, en parlant du développement local, que « malgré l'unanimité autour du développement local comme nouveau concept, il serait difficile de prétendre que les choses ont beaucoup changé depuis vingt ans en matière de développement régional » au Québec et au Canada^{xxxii}.

Il faut cependant préciser que l'échec du développement dont nous parlons ici n'est pas nécessairement celui des théories du développement, car il faut bien admettre que si une théorie devait donner des résultats pour exister en tant que tel, il y aurait beaucoup de théories qui n'auraient pas droit de cité à ce titre. L'échec du développement dont il est question ici est plutôt celui du construit social et économique qui véhicule des valeurs, des normes et un contenu précis et qui représente une certaine idée du développement.

Ce constat sur l'échec du développement nous amène à poser la question du dépassement de l'échec du développement. Nous allons explorer deux voies pour franchir l'impasse du développement. Dans un premier temps, nous allons regarder le courant de l'anti-développement et la vie dans l'informel ; puis nous terminerons sur les bases conceptuelles du développement.

La vie dans l'informel

Pour plusieurs auteurs (Sachs, Vachon, Latouche, Esteva, etc.), les territoires d'exclusion où sévissent la pauvreté et le naufrage du développement représentent aussi l'espoir d'un changement social qui est en train de se mettre en œuvre. En effet, malgré la misère, les territoires de l'exclusion et de la marginalité sont devenus, pour les tenants de l'après-développement ou de l'anti-développement, des territoires où s'exerce une nouvelle organisation des rapports marchands et des rapports sociaux. Au cœur même de l'exclusion et de la marge, il y a des espaces où des dispositifs

différents sont mis en place par les marginaux pour continuer à vivre au cœur même de l'exclusion. Ces auteurs appellent les territoires de l'exclusion la *société informelle*.

La vie dans l'informel n'est pas basée sur les mêmes valeurs que dans la société formelle. L'utilitarisme, le productivisme, l'accumulation et la croissance ne sont plus les maîtres mots de la vie dans les sociétés informelles. La vie semble plutôt basée sur la frugalité, la gestion prudente des ressources, la sociabilité et l'entraide. La communauté devient l'alpha et l'oméga de la vie sociale, car la communauté est au centre de la vie informelle. Serge Latouche décrit ainsi la société informelle :

L'économie informelle à l'inverse n'est pas dissociable du contexte social, c'est-à-dire des rapports tribaux ou néoclassiques d'une identité culturelle résiduelle ou réinventée, de croyances métaphysiques ou religieuses (comme les cultes syncrétiques), de pratiques quotidiennes très spécifiques sur le plan alimentaire, sur le plan vestimentaire ou sur tous les autres plans. L'informel couvre l'ensemble des pratiques de la quotidienneté, de l'enlèvement des ordures ménagères au fonctionnement des groupes théâtraux. L'économie occidentale ne trouve sa rationalité que dans la dissociation du social et son évacuation. La mise entre parenthèses, artificielle, du contexte social et culturel de l'économie informelle, son désenchantement méthodologique par les analystes extérieurs en font une pratique aberrante et sans rationalité.^{xxxiii}

Selon les tenants de la thèse de l'anti-développement, cette nouvelle société s'érige au cœur même de la société formelle ; elle se bâtit sur les décombres du développement, elle en est le produit, car ce sont les laissés-pour-compte du système économique officiel et capitaliste qui sont les protagonistes de cette nouvelle organisation sociale et communautaire. La société informelle se nourrit aussi du système économique officiel puisqu'elle se propage sur ses ruines et elle sert même d'exutoire à la société capitaliste pour accueillir les personnes toujours plus nombreuses dans les territoires de la pauvreté. De plus, la société informelle s'organise dans les interstices de la société capitaliste, dans les territoires d'exclusion ou dans les « poches de pauvreté » ou l'initiative, l'inventivité, la débrouillardise sont les sources de la survie. Gustavo Esteva parle de « l'homme communautaire, de l'homme post-développement ou

encore de l'homme post-moderne » (Esteva, 1993) pour qualifier cet homme ou cette femme qui œuvre dans la société informelle et aux marges de la société.

Cette société informelle n'a par essence ni début, ni fin. Elle existe simplement, elle n'a pas d'organisation officielle, mais elle repose sur des bases intangibles et pourtant très claires ; il ne s'agit surtout pas de reproduire l'esprit et la lettre de la société fondée sur la prédominance de l'économie, mais au contraire de retrouver une nouvelle sociabilité basée sur la communauté, l'entraide et la solidarité. À l'exemple de Karl Polanyi (Clerc, 1995), Serge Latouche parle « de réinsertion de l'économie dans le tissu social, parfois même de son absorption complète » (Latouche, 1991, 112).

Cette société informelle semble davantage s'organiser dans les pays pauvres et dans les pays du Sud, mais la vie informelle se propage aussi dans les pays plus riches et dans les pays du Nord. Elle s'étend de plus en plus car, comme nous l'avons vu, le néolibéralisme et l'extension de l'économie-monde font aussi des ravages dans le Nord ; si l'économie se mondialise, la pauvreté aussi. Dans les pays riches, la vie informelle est peut-être moins souterraine, mais il n'en reste pas moins qu'il existe de véritables circuits de la pauvreté où les banques alimentaires, les marchés de recyclage, les comptoirs vestimentaires, les cuisines collectives, les banques communautaires, etc. permettent aux personnes démunies des sociétés riches de survivre. On parle ici davantage de projets alternatifs, d'économie sociale et de développement communautaire.

Ces réalités ne se recoupent pas toujours parfaitement, mais il n'en reste pas moins qu'il semble exister de plus en plus de « passerelles » (Latouche, 1996) entre l'économie informelle du Sud et les initiatives alternatives du Nord. On parle aussi de plus en plus de la *société civile mondiale* (Groupe de Lisbonne, 1995) pour répondre aux besoins criants des naufragés du développement.

Le courant de l'anti-développement ou de l'après-développement, comme ses auteurs l'appellent, se pose comme une alternative au développement et non comme une alternative de développement. En ce sens, selon Serge Latouche, il n'est pas porteur

d'un autre projet développementiste, mais il propose plutôt la recombinaison d'une autre société. Voilà ce qui nous amène à nous interroger sur les bases de cette nouvelle société de l'après-développement. C'est que nous allons tenter de voir dans la dernière partie de cet essai.

Les nouvelles bases de la société de l'après-développement

Aux confins de l'économisme, les théories se bousculent et s'entrecroisent ; la question qui se pose est celle de l'interprétation de ces courants de changements sociaux : s'agit-il d'un nouveau contrat mondial, de développement alternatif, de l'après-développement ? Ainsi, Gilbert Rist affirme que « la théorisation de l'après-développement est une tâche essentielle aujourd'hui. » (Rist, 1996, 402) ; Serge Latouche parle d'un projet porteur d'une autre société. Alain Lipietz, de son côté, parle de nouveau modèle de développement, tandis que le Groupe de Lisbonne propose un nouveau contrat mondial basé sur le développement durable. Malgré ces interprétations différentes sur la pertinence de l'utilisation de la notion de développement, nous allons tenter d'appréhender d'une façon nouvelle le développement et, pour ce faire, nous allons revoir l'édifice conceptuel du développement.

Dans cet essai, nous avons cherché à cerner les bases conceptuelles du développement et le premier élément que nous avons trouvé est celui de l'évolutionnisme. Un évolutionnisme avec lequel le développement s'est imposé comme une donnée naturelle. Cependant, il faut nous demander si l'interprétation de cette évolutionnisme n'a pas été erronée et partielle. La croissance, la compétition, la sélection naturelle ne sont peut-être pas les seules interprétations possibles de l'évolution naturelle. Des dizaines d'années d'observation scientifique nous ont montré que la compétition, la sélection naturelle et l'adaptabilité n'ont peut-être pas pour but intrinsèque la croissance en elle-même, la sélection en elle-même, mais plutôt l'équilibre des écosystèmes et l'harmonie des éléments internes des écosystèmes. Cette autre vision de la nature provient notamment du mouvement écologiste^{xxxiv} et elle constitue une perspective diamétralement opposée à celle de

l'évolutionnisme basé sur la compétition des espèces. De fait, les propos de l'écologiste Murray Bookchin à cet égard nous semblent très révélateurs lorsqu'il affirme :

Les principes les plus essentiels de l'écologie, tel que le souci de l'équilibre, le développement harmonieux vers une plus grande différenciation, l'évolution vers une plus grande subjectivité et une plus grande conscience sont tout à fait contradictoires avec une économie qui uniformise la société, la nature et l'individu, qui oppose les êtres humains les uns aux autres et la société à la nature avec une férocité qui ne peut mener qu'à la destruction de la planète.^{xxxv}

Pour sortir de l'édifice conceptuel du développement, il faut donc sortir de cette interprétation d'un évolutionnisme axé sur la croissance infinie et revenir à une interprétation basée davantage sur l'harmonie et l'équilibre dans les systèmes humains et naturels. Paradoxalement, c'est du mouvement écologiste, c'est-à-dire du mouvement social orienté vers la nature et sa sauvegarde, qu'est venue la plus formidable critique de la croissance et du productivisme. À la source de la thèse et de l'antithèse du développement, l'évolutionnisme semble donc toujours être présent et il y a bien une question d'interprétation qui nous apparaît extrêmement importante.

Sortir de l'évolutionnisme *compétitif* nous permet d'envisager le développement sur d'autres bases que la croissance, la compétition, l'accumulation, la productivité, etc. Ces principes, rappelons-le, sont les fondements de l'économisme et du productivisme. S'écarter de l'évolutionnisme *compétitif* nous permet également de quitter l'économisme et le productivisme qui ont été, comme nous l'avons vu dans cet essai, à la base de plusieurs théories du développement. Autrement dit, en nous éloignant de l'interprétation compétitive de l'évolutionnisme, nous quittons l'édifice conceptuel du développement, la chapelle du développement, diraient certains, qui a été bâti par plusieurs siècles de théorisation des sciences sociales.

La question qui demeure est celle des nouvelles bases pour l'après-développement. À ce sujet, il semble bien difficile de trouver des réponses et encore plus difficile de donner des réponses définitives. Surtout après plus de deux siècles de théorisation du paradigme dominant du développement. Pourtant, il nous semble que quelques

principes émanent du cheminement que nous avons fait à travers la trajectoire du développement et de l'anti-développement, car, il faut le dire, l'anti-développement est issu du développement ; il en est l'antithèse et peut-être devons-nous tenter de trouver une synthèse.

Ainsi, dans un premier temps, il nous apparaît important de remettre la culture au centre de l'après-développement. En effet, mettre la culture au centre du changement social est non seulement une façon de prendre en compte les contextes et les particularités propres à chaque société, mais c'est surtout une manière d'éviter que l'organisation d'une société soit jugée par rapport à celle d'une autre, d'éviter de donner un contenu culturel et universel au développement, comme les pays dits développés l'on fait pendant des années avec leurs programmes de développement dans les pays du Sud.

Nous croyons qu'il faut aussi replacer la dimension sociale au cœur des rapports humains et de leur organisation dans l'espace et dans la société. Il faut non seulement replacer cette dimension au cœur du développement ou de l'après-développement, mais aussi au début et à la fin de l'organisation sociétale afin que plus jamais l'économisme et le productivisme, qu'ils viennent du capitalisme ou du marxisme, ne soient considérés comme l'essence des sociétés humaines et de leur mode de vie.

Il faut replacer l'homme dans la nature, c'est-à-dire sortir de l'anthropocentrisme, comme dit Robert Vachon (1990), afin que l'être humain ne se considère plus comme le maître de l'univers, mais plutôt comme faisant partie de l'univers. L'espèce humaine ainsi réintégrée dans la nature doit donc transformer son environnement en prenant bien soin de respecter cet environnement dont elle fait elle-même partie.

Une fois débarrassés de ces présupposés idéologiques du développement (Vachon, 1990) que sont l'évolutionnisme, l'anthropocentrisme et leur corollaire, l'économisme et le productivisme, et une fois réintégrées les dimensions sociale et culturelle au cœur de rapports sociaux, il apparaît que nous avons les bases d'un horizon pour l'après-développement. À ces principes de base, il nous semble important de prendre en compte également des éléments de la théorie du

développement endogène comme la territorialisation de l'organisation des communautés, la prise en compte des particularités sociales et historiques communautaires ainsi que l'utilisation des savoirs locaux dans les processus de production. Voilà autant d'éléments qui découlent d'une vision sociale et culturelle de l'après-développement et qui permettent de faire la synthèse entre les théories de l'anti-développement et du développement endogène ou du développement alternatif.

Évidemment il ne s'agit pas d'un paradigme de l'après-développement. D'ailleurs, peut-il y avoir un paradigme de l'après-développement ? À notre avis, il s'agit simplement de quelques principes qui tentent de dépasser le concept de développement tel que défini selon tous les présupposés culturels et économiques de l'Occident et qui, en ce sens, tentent d'aller vers l'après-concept du développement et qui nous apparaissent importants pour orienter une nouvelle dynamique autour d'un nouveau mode de développement ou d'un mouvement de l'après-développement.

CONCLUSION

Dans cet essai nous avons cherché à comprendre comment le développement s'est constitué comme un concept phare des sociétés modernes malgré les impasses que connaissent les théories du développement depuis quelques années. Pour ce faire, nous avons cherché à reconstituer le fil de l'avènement du concept de développement. Nous avons pu voir que le développement était intimement lié à l'idée de l'évolutionnisme et des principes qui sous-tendent cette évolutionnisme. À partir de ces principes de l'évolutionnisme, nous avons pu dégager les préceptes qui ont servi pour l'élaboration des différentes théories du développement. Nous avons regardé particulièrement l'approche territoriale du développement ainsi que l'expérience québécoise en matière de développement régional. Nous avons regardé les mécanismes et les conséquences de la crise du développement et nous avons cherché à dépasser le concept de développement, notamment avec le concept de l'anti-développement ou de l'après-développement.

Au terme de ce parcours au cœur du développement, il nous est apparu que le développement, tel qu'il a été défini et véhiculé depuis son avènement, est un construit social, économique et culturel qui renvoie à une représentation précise de ce qu'est le développement. Un construit qui traduit l'influence et l'emprise de la tradition occidentale dans la diffusion et la définition du développement. Devant ce construit qui tend à mettre de l'avant de façon primordiale l'économisme et le productivisme, il nous semble que nous devons chercher à donner de nouvelles définitions du développement ou de l'après-développement. Ainsi, en tenant compte des particularités sociales et culturelles de notre environnement, c'est-à-dire l'Occident, l'Amérique et le Québec, il ne fait nul doute que nous devons continuer de parler de développement, de développement communautaire, de développement social, de développement viable, de développement enraciné, etc. Cependant, il nous faudra avoir à l'esprit la nécessité de revoir constamment les bases conceptuelles du développement, autrement dit de décrypter le sens du développement ou de l'après-développement que nous décrivons et que nous proposons.

NOTES**BIBLIOGRAPHIE**

ADDA, Jacques (1996), *La mondialisation de l'économie, Tome I : Genèse*, Paris, La découverte, 124 p.

AYDALOT, Philippe (1985), *Économie régionale et urbaine*, Paris, Économica.

BEAUD, Michel (1997), « Soumission croissante des sociétés à l'économie : fatalité économique ou responsabilité humaine ? », in J.-L. Klein, P.-A. Tremblay et H. Dionne (sous la direction de), *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Sainte-Foy, PUQ, p. 49-61.

BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992), (sous la direction de), « Le nouveau débat régional : positons », in *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, p. 13-30.

BOISVERT, Michel (1996), « L'analyse économique régionale, un éventail de concepts anciens et nouveaux », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 187-213.

BOOKCHIN, Murray (1993), *Une société à refaire*, Montréal, Éditions Écosociété, 300 p.

BOYER, Robert (1992), « Les alternatives au fordisme, des années 1980 au XXI^e siècle », in G. Benko et A. Lipietz (sous la direction de), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, p. 192.

BRAUDEL, Fernand (1985), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Ed. Arthaud, Flammarion, coll. Champs, 120 p.

- CLERC, Denis (1995), « Vous avez dit économie », in S. Latouche (sous la direction de), *L'économie dévoilée. Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Les Éditions Autrement, coll. Mutations, n° 159, p. 41-51.
- COTE, Serge., Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (1995), *Et les régions qui perdent*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, 376 p.
- DESROSIERS, L., J.P. MONTESINOS, R. ST-LOUIS et R. ROBERT (1988), « Un aperçu général sur le développement régional au Québec », in B. Higgins et D.J. Savoie (sous la direction de), *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le tiers-monde*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, p. 33-86.
- DIONNE, Hugues (1996), « L'autre développement local et régional », *Relations*, octobre, p. 244-246.
- ESTEVA, Gustavo (1993), « Une nouvelles sources d'espoir : " les marginaux " », *Interculture*, Montréal, Institut interculturel de Montréal, vol. XXVI, n° 2, p. 2-66.
- FAVREAU, Louis (1995), « Économie communautaire, mobilisation sociale et politique publique au Québec (1985-1995) », in J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Contre l'exclusion repenser l'économie*, Québec, PUQ, p. 175-186.
- FAVREAU, Louis et Benoît LEVESQUE (1996), *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, 230 p.
- GAGNON, Claire, Johanne LAUZON et Isabelle RIVEST (1997), « Économie sociale, une tour de Babel ? », *La gazette des femmes*, nov.-déc., vol. 19, n° 4, Conseil du statut de la femme, p. 7-14.

GOULET, Denis (1995), « Développement mondial : stratégies éthiques », in J. Dufour, J.-L. Klein, M.-U. Proulx et A. Rada-Donath (sous la direction de), *L'éthique du développement : entre le l'éphémère et le durable*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, p. 77-89.

GROUPE DE LISBONNE (1995), *Limites à la compétitivité*, Montréal, Boréal, 225 p.

HAMEL, P. et J.-L. KLEIN (1996), « Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 293-311.

HARVEY, Fernand (1996), « Historique des régions du Québec, des origines à la Révolution tranquille », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. Sciences régionales, p. 113-132.

LAFONTAINE, Danièle (1995), « Trois prismes du développement et leurs orientations normatives : pour une éthique de l'accompagnement », in J. Dufour, J.-L. Klein, M.-U. Proulx et A. Rada-Donath (sous la direction de), *L'éthique du développement : entre le l'éphémère et le durable*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, p. 93-131.

LANGLOIS, Richard (1990), *S'appauvrir dans un pays riche*, Montréal, CEQ, Éditions Saint-Martin, 139 p.

LATOUCHE, Serge (1991), *La planète des naufragés. Essai sur l'après-développement*, Paris, Éditions La Découverte, 235 p.

LATOUCHE, Serge (1995), « Autre économie ou autre société », in S. Latouche (sous la direction de), *L'économie dévoilée. Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Les Éditions Autrement, coll. Mutations, n° 159, p. 190-195.

- LIPIETZ, Alain (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 155 p.
- MATHIEU, Jocelyne (1996), « Le phénomène régional au Québec : contribution ethnologique », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, PUQ, p. 157-170.
- MEDA, Dominique (1999), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier, Alto, 423 p.
- PECQUEUR, Bernard (sous la direction de) (1996), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, 245 p.
- PECQUEUR, Bernard (1989), *Le développement local : mode ou modèle*, Paris, Syros/Alternatives, 149 p.
- POLESE, Mario (1996), « Le développement local revu et corrigé : récit d'une douce illusion dangereuse », in S. Coté *et al.*, *Le Québec des régions : vers quel développement ?*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR.
- PROULX, Marc-Urbain (1994), *Perspectives théoriques du principe de développement*, Chicoutimi, DSEA/UQAC, 34 p.
- REICH, Robert (1993), *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod.
- PROULX, Marc-Urbain (1995), *Réseaux d'information et dynamique locale*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 334 p.
- PROULX, Marc-Urbain (1997), « La décentralisation comme politique régionale », in S. Côté *et al.*, *Action collective et décentralisation*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, 258 p.

- PROULX, Marc-Urbain (1995), « Légitimité des trois échelons territoriaux décentralisés au Québec », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, p. 323-339.
- RIST, Gilbert (1996), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 462 p.
- ROBERT, Robert (1995), « Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans », in S. Côté, H. Dionne, Y. Leclerc, P.P. Proulx, R. Robert et J.M. Savard, *La pratique du développement du régional*, Rimouski, GRIDEQ/UQAR, p. 1-68.
- SACHS, Ignacy (1980), *Stratégie de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions ouvrières, 140 p.
- SACHS, Wolfgang (1996), « Le développement : une idéologie en ruine », in W. Sachs et E. Gustavo, *Des ruines du développement*, Montréal, Écosociété, 138 p.
- SECRETARIAT AU DEVELOPPEMENT DES REGIONS (1997), *Politique de soutien au développement local et régional*, Sainte-Foy, Les publications du Québec, 50 p.
- SENECAL, Gilles et Claude MANZAGOL (1996), « La région géographique », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 93-112.
- TELLIER, Luc-Normand (1996), « Le Québec et ses régions à l'intérieur de la dynamique spatiale de l'économie mondiale », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 9-28.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (1996), « Développement local, districts industriels et milieux innovateurs : mode ou tendance de fond ? », in S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le Québec des régions : vers quel développement ?*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, p. 241-258.

TREMBLAY, Pierre-André et Juan-Luis KLEIN (1997), « De l'appauvrissement des lieux à la reconstruction des communautés », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 29, p. 103-118.

VACHON, Bernard (1993), *Le développement local. Théorie et pratique*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 320 p.

VACHON, Bernard (1996), « Mettre le territoire en état de produire : le rôle des facteurs sociaux, culturels et environnementaux dans la démarche de développement local », in S. Coté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le Québec des régions : vers quel développement ?*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, p. 241-258.

VACHON, Robert (sous la direction de) (1990), *Alternatives au développement. Approches interculturelles à la bonne vie et à la coopération internationale*, Montréal, Éditions du Fleuve, Institut interculturel de Montréal, 350 p.

WALLERSTEIN, Immanuel (1982), « La crise comme transition », in *La crise, qu'elle crise ?*, Paris, Maspéro, p. 10-57.

i Rist, Gilbert (1996), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 52.

ii Cité dans Rist, *idem*, p. 118.

iii Sachs, Wolfgang (1996), « Le développement : une idéologie en ruine », in Wolfgang Sachs et Gustavo Esteva, *Des ruines du développement*, Montréal, Écosociété, p. 14.

iv *Idem*, p. 16-17.

v Adda, Jacques (1996), *La mondialisation de l'économie, Genèse* Paris, Éditions La Découverte, p. 11.

vi Cité dans Adda, Jacques, *idem* p. 19.

-
- vii Braudel, Fernand (1985), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, p. 96.
- viii *Idem*, p. 97.
- ix Adda, J., *op. cit.*, p. 11-12.
- x Sachs, *op. cit.*, p. 17.
- xi Latouche, Serge (1991), *La planète des naufragés, Essai sur l'après développement*, Paris, Éditions La Découverte, p.11.
- xii Boyer, Robert (1992), « Les alternatives au fordisme, des années 1980 au XXI^e siècle », in G. Benko et A. Lipietz (sous la direction de), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, p. 192.
- xiii Lipietz, Alain (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, p. 17.
- xiv *Idem*, p. 20.
- xv Wallerstein, Immanuel (1982), « La crise comme transition », in *La crise qu'elle crise ?*, Paris, Maspéro, p. 11.
- xvi Adda, Jacques, *op. cit.*, p. 49.
- xvii Rist, *op. cit.*, p. 158.
- xviii *Idem*, p. 187-188.
- xix Aydalot, Philippe (1985), *Économie régionale et urbaine*, Paris, Économica, p. 140.
- xx *Idem*, p. 127.
- xxi Boisvert, Michel (1996), « L'analyse économique régionale, un éventail de concepts anciens et nouveaux », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 204.
- xxii Proulx, Marc-Urbain (1995), *Réseaux d'information et dynamique locale*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, p. 88.
- xxiii Pecqueur, Bernard (1989), *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Syros/Alternatives, p. 58.

-
- XXIV Vachon, Bernard (1993), *Le développement local. Théorie et pratique*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, p. 104.
- XXV Favreau, Louis (1995), « Économie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec (1985-995) », in J.-L. Klein et B. Lévesque (sous la direction de), *Contre l'exclusion repenser l'économie*, Québec, PUQ, p. 183.
- XXVI Boisvert, *op. cit.*, p. 197.
- XXVII Hamel, P. et J.-L. Klein (1996), « Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 298.
- XXVIII Adda, J., *op. cit.* p. 112.
- XXIX Gagnon, Claire, Johanne Lauzon et Isabelle Rivest (1997), « Économie sociale : une tour de Babel ? », *La gazette des femmes*, nov.-déc., vol. 19, n° 4, Conseil du statut de la femme, p. 9.
- XXX Gagnon, C., J. Lauzon et I. Rivest, *op. cit.*, p. 9.
- XXXI Latouche, *op. cit.*, p. 102-103.
- XXXII Polèse, Mario (1996), « Le développement local revu et corrigé : récit d'une douce illusion dangereuse », in Coté, S. et al., *Le Québec des régions : vers quel développement?*, Rimouski/Chicoutimi, GRIDEQ/GRIR, p. 321.
- XXXIII Latouche, Serge, *op. cit.*, p. 123.
- XXXIV Nous traiterons plus amplement de ce thème dans notre essai sur l'approche écologique du développement.
- XXXV Bookchin, Murray (1993), *Une société à refaire*, Montréal, Éditions Écosociété, p. 137.